

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[La correspondance croisée entre François Guizot et Dorothee de Lieven : 1836-1856](#)[Collection](#)[1837-1839 : Vacances gouvernementales](#)[Collection](#)[1839 : De la Chambre à l'Ambassade](#)[Collection](#)[1839 \(1er juin - 5 octobre \)](#) [Item](#)[234. Baden, Mardi 6 août 1839, Dorothee de Lieven à François Guizot](#)

234. Baden, Mardi 6 août 1839, Dorothee de Lieven à François Guizot

Auteurs : Benckendorf, Dorothee de (1785?-1857)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

8 Fichier(s)

Les mots clés

[Enfants \(Benckendorff\)](#), [Famille Benckendorff](#), [Finances \(Dorothee\)](#), [Politique \(Russie\)](#), [Réseau social et politique](#), [Santé \(Dorothee\)](#)

Relations entre les lettres

Collection 1839 (1er juin - 5 octobre)



[240. Val -Richer, Samedi 10 août 1839, François Guizot à Dorothee de Lieven](#)□

est une réponse à ce document

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Présentation

Date1839-08-06

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

PublicationLettres de François Guizot et de la princesse de Lieven (1836-1846), préface de Jean Schlumberger, Paris, Mercure de France, 1963-1964, vol. 1, n°254/265-267

Information générales

LangueFrançais

Cote626-627, AN : 163 MI 42 AP Papiers Guizot Bobine Opérateur 3

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Transcription

234 Baden le 6 août 1839

Hier en causant avec Mad. de Talleyand il m'est tout à coup venu à l'idée que si mon frère terminait l'arrangement avec mes fils sans consulter la loi anglaise. Je pourrais me trouver privée des bénéfices de cette loi. On m'a demandé en toute hâte les derniers pleins pouvoirs, je lui ai envoyé en toute hâte aussi sans avoir fait cette réflexion, au contraire, en pensant même qu'il valait mieux que ce ne fût pas par moi qu'on apprit cette disposition de la loi anglaise. L'Esprit m'est venu un peu tard, mais enfin il est venu. J'ai fait venir Bacourt et avec son secours j'ai écrit la lettre dont copie ci jointe que j'ai expédié sur le champ à mon frère. Voilà ce qui m'a pris mon temps, et mes forces. à 4 h. l'idée m'est venue, & à 6 heures ma lettre était à la poste. Voyons dites-moi maintenant ce qui va en suivre ? Si ma lettre arrive après le conclusion de l'acte, est-il possible de faire valoir une droite à la loi anglaise sans une contestation des plus pénibles avec mes fils ! Vous savez que mon frère a plein pouvoir de tout régler, il aura réglé 4ème part du Capital anglais comme des autres. Une fois signé par lui comment revenir sur cet acte ? Le peut-on ? Et Paul n'a-t-il pas le doit de dire : " ce qui est fait et fait, vous deviez y regarder plus tôt. " Moi, je crois et je suis sûre qu'il connaissait la loi anglaise, et je ne puis pas m'empêcher d'en expliquer par ce fait maintenant sa persistance à vouloir mes pleins pouvoirs. Que pensez-vous de tout cela ? Ma lettre à mon frère est-elle bien ? Dites-moi votre idée sur les conséquences dans le cas de la signature de l'acte avant que mon frère ne reçoive ma lettre d'hier. Il faut convenir que j'ai été bien simple ! J'ai un peu envie de vous demander aussi pourquoi vous ne m'avez pas dit de prendre des informations à Londres. Enfin il n'y a plus rien à faire Mais cela me tracasse, et vous savez comme cela me fait du mal d'être tracassée. Est-il possible que des chiffres m'occupent tellement ! Savez-vous que j'en ai quelque honte. Je vous remercie de votre lettre hier, je voudrais en être digne c.a.d. ; avoir la force d'y répondre. Mais vous voyez que je n'ai pas de forces. Il y a de la force dans mon cœur , il y a là dedans tout ce que vous pouvez aimer à y voir soyez en bien sûr, bien sûr. Mais venez voir à quel point je suis accablée, lasse ! Encore une mauvaise nuit, vraiment cela va bien mal. Toutes mes peines de printemps, toutes ces tracasseries, tout cela se dessine fortement sur mes traits, j'ai l'air bien faible, bien faible, & je le suis.

5 heures l'Empereur a écrit au grand duc de Darmstadt, et lui annoncer que son fils va venir passer l'hiver à Darmstadt. Le mariage est parfaitement décidé. Il ne peut pas être question que la Belgique entre dans l'association des douanes d'Allemagne. Il s'agit d'un traité de commerce avec la Belgique, mais il n'y a que les puissances allemandes que puissent être des Zolleverein. Adieu. Adieu. Je suis impatiente de votre réponse à ce que je vous écris aujourd'hui. C'est une grande question que ceci, et mon idée est que je ne m'en tirerais pas sans procès, si je voulais maintenir mes droits après l'acte signé. Mais quelles seront nos relations avec mes fils qui qu'auraient dépouillé à bon escient ! Adieu, Adieu.

Citer cette page

Benckendorf, Dorothée de (1785?-1857), 234. Baden, Mardi 6 août 1839, Dorothée de Lieven à François Guizot , 1839-08-06.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 19/04/2024 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/1786>

Informations éditoriales

Date précise de la lettreMardi 6 août 1839

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal-Richer

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionBade (Allemagne)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 24/03/2020 Dernière modification le 18/01/2024
